
LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE - FONCTIONNEMENT

Si le demandeur n'a jamais été soutenu par la Région :

- N° de SIRET
- Statuts de l'association avec la date d'insertion au Journal Officiel OU Extrait Kbis
- Liste des membres du bureau OU Liste des dirigeants
- Relevé d'identité bancaire OU Coordonnées du comptable assignataire

À produire pour toute demande de subvention :

- Lettre de demande datée et signée par le représentant légal, sollicitant l'aide de la Région
- Certificat sur l'honneur du représentant légal précisant que le demandeur est en règle vis à vis de la législation fiscale et sociale
- Budget prévisionnel pour l'année en cours
- Copie certifiée du bilan et du compte de résultat du dernier exercice clos à la date de la demande
- Note décrivant les activités mises en place pour lesquelles la subvention est demandée et le calendrier prévisionnel de réalisation
- Bilan de l'activité de l'année précédente en cas de reconduction
- RIB

Adresser le dossier à : Direction des politiques territoriales (DPT) – secrétariat du Service ville, habitat, solidarités
Tél. : 04.26.73.41.09 et 41.56 / Fax : 04 26 73 48 56 / Email : dpt@rhonealpes.fr